

dont il résulte l'impossibilité de reprendre leurs fonctions jusqu'à ce que l'Edit soit retiré, & persistant dans l'arrêté du 10. de ce mois.

Le 14. Mr. le³ premier Président rendit compte à l'assemblée des Chambres, que le Roi lui avoit fait dire par Mr. le Duc de la Vrillere, qu'il ne vouloit pas le voir que son Parlement n'eût repris ses fonctions, Surquoi il fut arrêté que ce premier Président seroit chargé derechef de continuer de solliciter une audience du Roi, & qu'il rendroit compte le 17. de ses efforts & de ses succès, les Chambres restant toujours assemblées.

Ce jour venu, Mr. le premier Président rendit compte qu'il avoit été plusieurs fois à *Ver-sailles* sans pouvoir trouver accès auprès du Roi; & de-là il a été arrêté qu'il continueroit à faire tous ses efforts pour remplir sa mission, ce dont il rendroit compte le 20, les Chambres restant toujours assemblées. Le rapport de Mr. le premier Président fut que ses nouvelles démarches avoient été aussi infructueuses que les précédentes, Sa Majesté ayant persisté à ne pas vouloir l'entendre. Surquoi les Gens du Roi ont demandé à entrer & ont mis sur le Bureau des Lettres de Juslion en date du 19, ou après avoir rappelé la nécessité de la Loi que Sa Majesté a fait enrégistrer, elle ordonne à son Parlement de reprendre ses fonctions. Ensuite il a été arrêté que l'honneur de la Justice, le bien du service du Roi & l'intérêt de l'Etat ne permettent pas d'obtempérer à ces Lettres de Juslion, le Parlement persistant dans ses arrêts du 10. & du 13. de ce mois de Décembre; & cependant que les Chambres restant toujours assemblées, on se réuniroit le 22, au matin pour connoître